

18 janvier 2016

Séance plénière  
du Conseil départemental

# ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

PROPOSITIONS  
du  
Groupe des élus de  
Gauche et Républicains

## Débat d'Orientations Budgétaires 2016

### 17 propositions du Groupe des élus de Gauche et Républicains

#### ► **Emploi, développement économique et touristique et aménagement du territoire**

##### **Proposition n°1 : Une redynamisation de la politique d'insertion : prévenir plutôt que guérir**

Le coût du reste à charge dû au RSA est important pour la collectivité. Il convient pour le maîtriser de favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires. Cela passe d'abord par une politique de soutien à l'investissement et donc à l'emploi pour enrayer l'augmentation du nombre d'allocataires. Cela passe ensuite par un plan d'actions ciblées et efficaces :

##### **Un soutien pluriannuel et transparent aux structures d'insertion**

Nous souhaitons la mise en œuvre de conventions triennales d'objectifs et de moyens avec les structures d'insertion afin de leur assurer une plus grande visibilité dans leur gestion et mettre fin à la concurrence que se livrent les associations pour obtenir des financements.

**Le développement de l'emploi des allocataires du Revenu de Solidarité Active**, en particulier par les contrats d'avenir. Le Conseil départemental incitera les entreprises à l'embauche de publics prioritaires (jeunes de moins de 25 ans, bénéficiaires du RSA).

##### **Construire des parcours d'insertion différenciés avec l'ensemble des partenaires**

En matière d'insertion, la pluralité des publics est forte et rend nécessaire l'élaboration de processus d'insertion différents en fonction du profil de chaque demandeur d'emploi.

Des efforts particuliers devront être faits pour permettre le développement de nouveaux supports d'insertion (exemple : chantiers numériques) s'adressant notamment au public féminin qui représente la majorité des allocataires du RSA.

Le Conseil départemental devra favoriser la création d'entreprises d'insertion en apportant une aide identique à celle attribuée aux chantiers pour les personnes allocataires du RSA. L'aide à la mobilité sera développée.

##### **Développer les « clauses d'insertion » dans les chantiers publics**

##### **Lutter contre les fraudes**

Nous proposons que l'examen des "fraudes" au RSA soit présenté **anonymement** et que soient exclus les éléments subjectifs de recherche des éventuelles "fraudes".

##### **Proposition n°2 : Un accompagnement actif induit par la loi NOTRe en faveur du développement économique**

La loi NOTRe transfère la compétence économique aux Régions. Cette transition se déroulera durant l'année 2016. Nous soutenons le fait que le Fonds d'avance ou encore le prêt de développement territorial devront être « repris » par la Région.

Nous demandons à être pleinement associés aux échanges avec le Conseil régional car nous souhaitons renforcer l'action publique de soutien à l'économie et à l'emploi en Sarthe.

Nous demandons à ce que le Conseil départemental appuie la poursuite du dispositif « agir pour » engagé par la Région et y soit associé.

Le transfert de cette compétence devrait apporter mécaniquement une économie financière.

**Proposition n°3 : Favoriser le développement du tourisme en maîtrisant les dépenses et en s'appuyant sur les partenaires**

La Loi NOTRe prévoit que la compétence du tourisme soit partagée entre communes, départements, régions et collectivités à statuts particuliers.

Aussi, nous proposons la mise en place d'une instance départementale de concertation et de coordination avec l'ensemble des partenaires.

Cette instance aura pour objectif de coordonner les actions et d'instaurer une politique de communication cohérente pour valoriser notre Département. Cela permettra une politique plus efficiente pour favoriser le développement du tourisme et des économies substantielles. Cela permettra également de continuer à s'appuyer sur les Pays et de maintenir l'aide aux Pays qui assurent la promotion du département.

Si l'aide aux actions touristiques doit se poursuivre, nous demandons le report des investissements liés à l'automatisation des écluses. L'actuel mode de fonctionnement avec le personnel des éclusiers « humanise » les parcours touristiques fluviaux et occasionne un coût véritablement moindre.

**► Solidarité : enfance-famille, personnes âgées et personnes handicapées**

Le Conseil départemental ne doit pas être réduit à un rôle de simple caisse départementale d'allocations. Nous voulons qu'il continue à peser davantage dans l'aménagement équilibré du territoire. C'est le sens de la Loi NOTRe, qui renforce l'action du Conseil départemental en matière de solidarité. Elle se déclinera avec de véritables choix d'aménagements du territoire que nous souhaitons aborder dans la concertation et la coordination et avec efficacité.

**Proposition n°4 : L'enfance et la famille au cœur du dispositif de solidarité :**

- L'évolution des modes de vie, des contraintes professionnelles, ainsi que le renforcement des difficultés des familles à exercer leur fonction parentale, nécessitent de soutenir quantitativement mais surtout qualitativement les modes d'accueil de la petite enfance (exemple : remplacement congé maladie).
- L'enjeu consiste à soutenir une diversification des modes d'accueil permettant de s'adapter au mieux aux besoins : horaires atypiques, enfants en situation de handicap, nécessité de petites capacités d'accueil collectif.
- Nous devons rester très attentifs au maintien d'un tissu vivant d'assistantes maternelles sur l'ensemble du territoire en soutenant les initiatives locales : réseau et maison des assistantes maternelles, micro-crèches.
- Les actions doivent être multipliées, soutenues, au-delà de la seule petite enfance. Nous avons à aider les associations qui œuvrent dans ce sens au plus près des familles, de manière aux spécificités de leurs territoires. Nous devons permettre les expérimentations et l'innovation dans les quartiers, les communes, en lien avec notre partenaire qu'est la CAF.
- Dans le secteur rural, confronté à des évolutions démographiques et sociologiques fortes, les activités prénatales et les bilans en écoles maternelles doivent être développés. De même, le Conseil départemental doit s'engager à réorganiser sa politique en matière de protection maternelle afin de venir en soutien aux jeunes mamans qui en ont le plus besoin. A ce titre, l'action du Département vise à contribuer à un meilleur dépistage des familles en difficulté, en partenariat, avec la médecine scolaire.
- Enfin, sur ce thème, le Conseil départemental doit s'engager fortement dans la lutte contre les discriminations et les violences, aux femmes et intrafamiliales, en soutenant les associations œuvrant dans ce domaine et en valorisant les initiatives locales comme la création d'un observatoire départemental et les projets d'hébergement d'urgence.

**Proposition n°5 : Des personnes âgées mieux accompagnées :**

- Vivre ses derniers jours à domicile est aujourd'hui le souhait de la très grande majorité des Sarthoises et des Sarthois. Les efforts du Conseil départemental doivent donc en premier lieu porter sur le développement d'une prévention active pour permettre ce maintien à domicile.
- La Loi du 28 décembre dernier sur l'Adaptation de la Société au Vieillissement, qui de notre point de vue est une bonne loi, préconise de nombreuses mesures sur la prévention de la perte d'autonomie. Cela passe par l'adaptation des structures d'accueil, des résidences-services ou des logements individuels, la réalisation de plans d'aide et de bilans de santé réguliers, la lutte contre l'isolement par l'animation, l'accès aux transports et le développement de liens intergénérationnels ...
- Nous voulons qu'une attention particulière soit accordée aux aidants (conjoint, famille, proches...) ainsi qu'aux professionnels médico-sociaux par des formations et des actions d'échanges et de partage des expériences. Pour faciliter le travail des aidants, le nombre d'accueils temporaires et de places de jour dans les structures médico-sociales doit répondre aux besoins croissants dans notre département.
- Les services d'aide à domicile sont en souffrance. Notre soutien doit être plus massif, afin de leur permettre d'intervenir au plus près des besoins des personnes, avec des intervenants plus disponibles, avec des emplois du temps moins en tension. Notre objectif est de rendre ce métier plus attractif, de renforcer les actions de professionnalisation, le tout dans le cadre des CPOM.
- Enfin, nous serons vigilants sur les nouvelles modalités d'attribution et le montant des ressources versées aux bénéficiaires de l'APA dans le cadre des nouvelles dispositions à venir.

**Proposition n°6 : Des personnes handicapées mieux intégrées :**

- L'intégration, l'information, le respect du choix du mode de vie des personnes handicapées et de leur entourage doivent être des axes d'actions privilégiés du Conseil départemental.
- A l'heure où les structures de santé mentale sont en difficulté pour réaliser leurs missions, nous devons rester attentifs au soutien équitable des dispositifs existants sur l'ensemble du territoire. Par exemple, aider les GEM, qui contribuent pleinement à lutter contre l'isolement et l'exclusion sociale, en instaurant à la fois des liens sociaux réguliers entre pairs et avec le reste de la cité.
- Nous devons aussi favoriser le maintien des personnes à domicile et l'accessibilité des logements aux personnes à mobilité réduite ainsi que le renforcement du nombre et la qualité de l'accueil familial.

**Proposition n°7 : Assurer à tous l'accès à la médecine de proximité**

L'actuelle pénurie de professionnels de santé va s'aggraver dans les prochaines années et concernera l'ensemble du département. Nous proposons de mettre en place en lien avec l'Agence régionale de Santé, **un plan départemental pour la démographie médicale**. Nous souhaitons poursuivre et renforcer le dispositif de bourses aux étudiants en médecine, et le soutien à la création de maisons de santé pluridisciplinaires ainsi qu'aux projets favorisant le travail en réseau des médecins

Nous proposons que les initiatives innovantes puissent être accompagnées également en matière d'investissement et de venue de praticiens ayant bénéficié de contrats d'engagements. Ainsi les centres municipaux de santé, s'appuyant sur un projet de santé validé par l'ARS, les expérimentations (télémédecine, l'éducation thérapeutique...) devront être accompagnés.

**Pour conclure sur la solidarité**, nous demandons à participer pleinement à la Conférence des financeurs prévue par la Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement. C'est aussi dans ce

contexte, et avec la volonté de contenir les dépenses départementales, que nous affirmons notre volonté de maintenir, pour le moins, à son niveau actuel, le budget consacré par notre département à la Solidarité.

Nous voulons construire avec tous la Solidarité départementale de demain.

### ► Réussite éducative, collèges et transports

#### **Proposition n°8 : Élaborer un nouveau plan pluriannuel des travaux dans les collèges**

La modernisation de quatre collèges en Partenariat Public Privé a été décidée en 2015. Nous demandons une totale transparence sur les modalités de contractualisation avec les entreprises car ces travaux occasionneront une dépense de 4 M€ en fonctionnement et de 5 M€ en investissement. Nous resterons vigilants sur les conséquences financières de ce dispositif.

Nous souhaitons la mise en œuvre d'un nouveau plan pluriannuel des travaux dans les collèges s'appuyant sur une concertation avec les principaux, les représentants des conseils d'administration et chaque Conseiller départemental concerné.

Ce nouveau plan devra tenir compte de la concertation et d'un lissage des investissements.

Nous proposons qu'une discussion courageuse soit engagée avec les services de l'éducation nationale afin de réajuster la carte scolaire aux évolutions démographiques des territoires.

Cela permettra là aussi de d'établir des économies financières substantielles.

#### **Proposition n°9 : Le transfert des transports à la Région**

Conformément à la Loi NOTRe, nous souhaitons que les transports soient transférés à la Région sans délégation au Département. Nous souhaitons être associés aux échanges futurs avec la Région afin que l'offre en matière de mobilité puisse être adaptée aux besoins et aux enjeux du développement durable. Si ce transfert de compétence permettra une économie substantielle, nous demandons que l'aide Départementale pour certains projets primordiaux pour le Département soit maintenue. Ainsi, nous proposons de maintenir le cofinancement pour la réalisation d'une Halte TER Université/Hôpital.

### ► Aménagement numérique des territoires, des infrastructures et routes

#### **Proposition n°10 : Tenir les engagements pris devant les Sarthois**

Les routes départementales restent une compétence forte du Département. Les investissements en matière d'infrastructures routières restent un levier important du soutien à l'emploi dans les travaux publics. Ces infrastructures et travaux améliorent aussi la sécurité sur le réseau. Nous demandons à ce que les projets actés lors du schéma routier, adopté en décembre 2012, soient prioritaires dans les trois années qui viennent et que tout nouveau projet faisant l'objet d'un cofinancement Départemental soit réalisé ensuite. Aussi, nous souhaitons que l'enveloppe d'Aide à la voirie communale soit mise au débat de la commission car elle représente un montant d'environ 1,5 M€.

### ► Agriculture, ruralité et développement local

#### **Proposition n°12 : Maintenir et développer une véritable aide au soutien des territoires**

Notre Département est unitaire. La ville et la campagne sont des territoires indissociables qu'il ne faut pas opposer. Nous devons contribuer à valoriser l'ensemble du département en soutenant le monde rural tout en valorisant les atouts de la ville. C'est ce que nous proposons en complément du Contrat de territoire Innovant.

Nous proposons qu'une politique contractuelle puisse être mise en place avec le Pays du Mans et les communautés de communes pour des projets structurants autres que le numérique.

Nous proposons qu'une enveloppe soit allouée sur chaque canton pour le soutien aux investissements des associations et collectivités, comme cela se faisait avec la CDL de base.

**Proposition n°13 : Favoriser les circuits courts pour soutenir une agriculture de proximité**

Nous souhaitons que le Conseil départemental favorise les circuits courts en mettant en place une plateforme d'achats pour les collèges afin de faciliter l'approvisionnement des restaurants scolaires en marchandises issues de l'agriculture locale. Cette structure pourrait être, dans un deuxième temps, étendue aux autres sites de restauration collective: écoles, lycées, entreprises, établissements pour personnes âgées.

➤ **Développement durable, environnement et logement**

**Proposition n°14** : Maintenir les actions en faveur du développement durable

Nous proposons le maintien du prix récompensant des initiatives pour le développement durable pour les établissements scolaires, les associations et les TPE même si l'enveloppe diminue.

➤ **Culture, jeunesse et sports**

**Proposition n°15 : Développer la diffusion culturelle en zone rurale et équilibrer les aides en matière d'équipements sportifs**

Afin d'éviter que territoire rural ne rime avec désert culturel, nous souhaitons que le Conseil départemental assure un travail de coordination de l'offre culturelle permettant de multiplier les représentations de spectacles vivants au sein de chaque territoire. Cela passe notamment par un soutien à l'équipement des salles polyvalentes et la mise en œuvre d'une programmation départementalisée permettant aux compagnies sarthoises de présenter leurs productions dans l'ensemble des territoires. Dans notre esprit, il ne s'agit pas de financer des représentations de spectacles vivants mais d'organiser en lien avec les territoires intéressés une programmation cohérente et partagée. Le soutien à la création doit être maintenu avec des financements raisonnables afin de favoriser des projets proposés par les artistes talentueux du territoire.

Les dotations sportives et culturelles doivent être pérennisées. Elles contribuent à soutenir le tissu associatif afin de favoriser du lien social, intergénérationnel et à rompre l'isolement et le repli sur soi des citoyens.

➤ **Finances, ressources et administration générale**

**Proposition n°16 : Réactiver la politique patrimoniale départementale**

Le Plan Stratégique du Patrimoine (PSP) définit les actions à mener sur le parc immobilier du Département. Il induit un travail important sur la réorganisation des services. C'est un plan primordial pour l'efficacité opérationnelle future des services et pour réaliser des économies de fonctionnement à moyen terme. Le Décalage du PSP est à l'évidence un mauvais calcul. Nous proposons de maintenir ce plan car l'investissement d'aujourd'hui assurera les économies de demain. Nous maintenons que c'est un effort à assumer pour préparer l'avenir.

**Proposition n°17 : Maintenir une politique d'investissement soutenue**

Nous proposons l'inscription d'une enveloppe d'investissement prévisionnelle de 100 M€ qui assurera en fonction des taux de réalisation moyens connus des dernières années un investissement réel de 90 M€.

Nous proposons qu'une planification des investissements soit réalisée.